Annexe 1

Demande de place en crèche municipale -collective ou familiale-

Conditions d'admission

Vous attendez un bébé, vous habitez dans le 15ème, ou vous arrivez dans notre arrondissement, et cherchez un mode de garde pour votre enfant.

Pour inscrire votre enfant en crèche, vous devez avoir une activité salariée ou autre (un justificatif vous sera demandé : bulletins de salaire, avis d'imposition ou certificats de scolarité).

Démarches

La présence personnelle de l'un des parents est obligatoire pour la demande de place en crèche qui s'effectue, **à partir du 6ème mois de grossesse**, auprès du **Service Enfance-Famille-Jeunesse,** situé au 2ème étage de la mairie - aile Lecourbe – service ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h et le jeudi jusqu'à 19 h 30, sur présentation des **documents originaux** suivants :

- Carte nationale d'identité,
- Un des justificatifs de domicile suivants :
  - facture d'électricité ou de gaz de moins de trois mois ou échéancier en cours,
  - dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,
  - dernier avis d'imposition pour la taxe d'habitation.
- 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents ou dernier avis d'imposition
- livret de famille ou acte de naissance si l'enfant est né, copie de la décision d'adoption le cas échéant.

Pour les personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeant avec copie de sa pièce d'identité + attestation CAF ou sécurité sociale ou pôle emploi ou impôts à l'adresse de l'hébergeant.

Informations complémentaires

Des permanences, *sans rendez-vous*, sont organisées en mairie par les responsables des établissements de petite enfance qui vous renseigneront sur les différents modes d'accueil et leur fonctionnement :

Bureau C - rez-de-chaussée - aile Blomet

Lundi de 13 h 30 à 16 h 15 / Mardi de 9h à 12 h / Vendredi de 13 h 30 à 16 h 15

Ne pas oublier le certificat d'inscription

Validation de l'inscription :

- Dès la naissance de l'enfant, il convient d'adresser un extrait d'acte de naissance au service Enfance-Famille-Jeunesse de la mairie (un nouveau certificat d'inscription est alors envoyé au domicile des parents).

Renouvellement de l'inscription :

- demande à renouveler chaque année à la date anniversaire de la 1ère inscription sur présentation des documents mentionnés plus haut.

CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES (inscription Mairie Service Petite Enfance)

Quartier Grenelle

EMERIAU	53, rue Emeriau	01 45 75 03 86
EDGAR FAURE	32, rue Edgar Faure	01 42 19 94 29
VIALA	14/18 rue Viala	01 53 95 15 80
LOWENDAL	18, bis avenue Lowendal	01 44 38 80 70

Quartier Javel

KELLER	10, rue de l'ingénieur Keller	01 58 01 01 01
EMILE ZOLA	59, avenue Emile Zola	01 53 95 29 00
MARGERIDE	5, rue Clément Myionnet	01 40 60 17 91
CAUCHY	13, rue Cauchy	01 40 60 90 38
BOUCICAUT	33, rue Lacordaire	01 53 95 37 45
MODIGLIANI	15, rue Modigliani	01 45 57 83 71
SAINT CHARLES	193 quater, rue St Charles	01 44 25 20 00
LECOURBE	10, Villa Frédéric Mistral	01 40 60 45 50
FELIX FAURE	73, avenue Félix Faure	01 56 82 11 80
ESPERANCE	71, avenue Félix Faure	01 56 82 11 85
T.DECK Croix Nivert	25, rue Théodore Deck	01 44 11 71 20

Quartier Necker

MONTPARNASSE	37, rue Falguière	09 67 80 71 68
FALGUIERE	131, rue Falguière	01 44 38 88 55
PLATON	47, rue Bargue	01 43 06 03 28
CAMBRONNE	62, rue Cambronne	01 53 58 35 95
COTENTIN	2, rue Maurice Maignen	01 40 47 97 30

Quartier Saint Lambert

JULES DUPRE	1, rue Jules Dupré	01 45 32 39 76
LA PLAINE	54, Bd Lefebvre	01 56 56 56 70
MORILLONS	44, rue des Morillons	01 42 50 21 09
SANTOS DUMONT	31, rue Santos Dumont	01 56 08 38 60
VAUGIRARD	379, rue Vaugirard	01 53 68 71 68
CHARLES LECOCQ	19, rue Charles Lecocq	01 55 90 44 42
LA QUINTINIE	22, rue de la procession	01 53 86 70 20
CONVENTION	141, rue de la Convention	01 53 68 14 65

Inscription également en Mairie : certaines crèches associatives et crèches familiales.

(Voir Listes)